



PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 4 janvier 2021

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 53

Le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés en 2021 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

Des nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 130 excès de vitesses ;
- 12 faits de conduites sous l'empire d'un état alcoolique ;
2 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 5 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 2 faits de défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 7 faits de conduites sans permis de conduire ;
- 11 faits de refus de priorité ;
- 22 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 22 suspensions administratives de permis de conduire immédiate.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Date des contrôles	Période	Secteurs des contrôles
Mardi 5 janvier	Après-midi	Rue Gambetta à St Julien Les Villas
	Après-midi	RD671 Clérey / Saint-Parres-les-Vaudes
Mercredi 6 janvier	Après-midi	RD 442 Saint-Flavy
	Après-midi	Avenue Général Leclerc à Bréviandes
Jeudi 7 janvier	Matin	RD 960 Lesmont / Soulaines-Dhuys
Vendredi 8 janvier	Matin	Avenue du Général Leclerc à Ste Savine
	Après-midi	RD 1 Courteranges / Géraudot
Dimanche 10 janvier	Après-midi	RD 960 Creney-près-Troyes / Mesnil-Sellières

Le stop glissé est interdit

Le respect du panneau « stop » signifie l'immobilisation totale du véhicule, les roues doivent être complètement arrêtées à la limite de la ligne blanche. Si votre véhicule continue de rouler (stop glissé), vous pouvez être verbalisé et surtout vous risquez l'accident.

Amende stop grillé					
Contravention de 4ème classe	Prix de l'amende				Retrait de 4 Points
	Minoré	Forfaitaire	Majoré	Maxima	
	90€	135€	375€	750€	



Contact presse

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN
Tél : 03 25 42 36 74 / 03 25 42 36 52
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10